



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 48 JUIN 2006

Edito :

Notre assemblée générale s'est tenue le 1 avril 2006. Nous en faisons l'essentiel du compte rendu dans les pages qui suivent.

Nous avons été accueillis chaleureusement par Monsieur le maire de St Cannat Jacky Gérard qui a passé une grande partie de la journée avec nous. Il a été rejoint l'après-midi par nos invités: le colonel Bardo secrétaire général de l'Entente Interdépartementale, M. Susini de la DDAF, M. Germain directeur du CRPF et M. Pannini directeur de la coopérative Provence Forêt.

Avec eux nous avons pu débattre du thème que nous avons choisi: «le développement durable» de nos forêts méditerranéennes, avec comme préoccupation primordiale pour nous: la prévention du risque incendie.

La notion de développement durable est aujourd'hui présente dans tous les domaines d'activité de notre société, et pour nous forestiers, cette question évoque inéluctablement la nécessaire protection d'un patrimoine peu rentable.

La passion pour ces espaces sous-tend au quotidien notre activité, mais nous avons besoin d'être écoutés, entendus et confortés.

C'est tout le sens de l'action que mène notre CRPF mais également notre coopérative, qui vient de prendre un nouvel essor avec l'adoption récente par la majorité des coopérateurs d'un nouveau statut lui permettant de remplir de nouvelles missions.

C'est également la raison pour laquelle nous développons au sein de notre syndicat une politique de délégués de massif chargés d'être un relais auprès de vous dans vos difficultés quotidiennes et dans vos relations avec tous ceux qui interviennent ou voudraient intervenir sur nos espaces forestiers.

En ce début d'été nous espérons que tous vos débroussaillages sont réalisés et, malgré l'angoisse qui nous tenaille comme chaque année, nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes vacances.

le Président Gérard Gautier

Bienvenue:

À Denis Revalor adhérent depuis plusieurs années qui a accepté, suite à notre assemblée générale, de relayer notre secrétaire général dans sa tâche quotidienne d'animation de notre Syndicat.

Il a commencé avec l'aide d'Arnold De Stordeur et des membres du bureau, à prendre connaissance des dossiers et des tâches régulières dévolues à cette fonction.

Ça s'est passé le 2 juin:

À Gréoux-les-Bains dans les Alpes de Haute Provence à la ferme de la Pallière chez M. Du Chaffaut, le 3^{ème} Forum de Forestour qui abordait cette année le thème de la séquestration du carbone par le lancement de l'initiative Climat Forêt. Désormais ce projet a pris un nom de campagne plus médiatique que vous ne tarderez pas à découvrir dans la presse et sur nos lieux de vacances méditerranéennes sous l'intitulé de **Forest'avenir**.

Cette manifestation qui a réuni plus de cent cinquante personnes a été honorée par la présence de deux fortes personnalités qui ont toujours soutenu l'action de Forestour :

Jean-Louis Bianco Président du Conseil Général 04 (rapporteur de la loi d'orientation Forestière) et notre président **Henri Plauche Gillon**.

Pour en savoir plus: site Forestour

Siège social: Pavillon du Roy René - Valabre - , 13120 Gardanne
Secrétariat: A. de Stordeur, 687, ch de la Plaine, 13590 Meyreuil tel/fax: 04-42-51-19-44
syndicatforet13 @ wanadoo.fr

Assemblée générale du 1^{er} avril 2006 à St Cannat

- Rapport moral du président

Il me semble que notre dernière assemblée générale était hier, c'était pourtant le 16 avril 2005 à Roquefort-la-Bédoule. Nous avons eu la joie d'accueillir notre président national **Henri Plauche Gillon** et nous avons fait avec lui un état de la Forêt Privée dans les Bouches-du-Rhône.

A l'époque nous comptons un peu plus de 500 adhérents ,350 d'entre vous ont répondu à un **questionnaire** qui nous a permis de faire **certains constats** et notamment de nous rendre compte que la **gestion durable** dont tout le monde parle aujourd'hui était un sujet quelque peu **aride et abstrait** pour beaucoup d'entre nous.

C'est la raison pour laquelle le bureau a décidé de proposer au conseil d'administration d'en faire le thème de réflexion de cet après-midi. J'espère que vous resterez nombreux pour débattre de ce vaste sujet.

La **gestion durable** de nos forêts, vous le constaterez, va devenir de plus en plus incontournable notamment dans le cadre de la politique environnementale de notre pays et bien au-delà de nos frontières.

Le réchauffement de la planète est désormais un problème crucial pour la survie de notre humanité et **nos forêts sont au cœur du débat de la lutte contre l'effet de serre.**

Il est un devoir pour nous propriétaires privés de les **protéger** et de les faire **prosperer**.

Ce devoir montre à quel point notre action va très vite se transformer en une **mission d'intérêt général.**

Nous nous devons d'être à la hauteur de la tâche, mais nous devons **convaincre** nos partenaires que cette tâche, nous ne pourrions l'assumer si les contraintes multiples et variées de la réglementation ne sont pas adaptées **voire assouplies.**

Ainsi nous entendons être des **acteurs incontournables** des pouvoirs publics, sans le **soutien** de qui nous ne pourrions être efficaces.

C'est dans cet esprit que nous soutenons la démarche des CRPF des régions PACA et Languedoc-Roussillon qui ont demandé au ministre et obtenu que soit mise en place une **véritable politique de la forêt méditerranéenne.**

Cette démarche a entre autres pour but de faire du propriétaire forestier un véritable **partenaire** qui aura des **devoirs mais également des droits.**

Nous nous associons **au plan national** à notre fédération qui, avec le président H. Plauche Gillon, nous apporte en permanence des éléments de réflexion.

A ce jour plusieurs thèmes alimentent la réflexion de la **Forêt Privée.** Je les ai classés suivant les trois grandes fonctions essentielles de la forêt.

1^{er} thème: la production

Nôtre production en Méditerranée est quasiment réduite à la portion congrue mais de nouvelles perspectives se font jour avec la filière bois-énergie qui se concrétise de jour en jour.

L'Union Nationale des Coopératives Forestières s'implique fortement dans ce domaine.

Notre Coopérative Provence Forêt s'engage également dans cette démarche. Son directeur nous en parlera cet après-midi.

Mais d'ores et déjà je me fais un plaisir de vous annoncer que depuis son AG extraordinaire d'hier 31 mars, la coopérative prend un nouvel essor puisqu'il a été décidé de changer ses statuts et d'ajouter à la fonction initiale de service, celle de commercialisation des bois.

2^{ème} thème: la fonction environnementale

La fonction environnementale de notre patrimoine forestier devient incontournable avec la lutte contre les gaz à effet de serre.

La Fédération Nationale de la Forêt Privée a entamé une démarche pour que nous ne soyons pas exclus du vaste marché des puits de carbone qui est en train de se mettre en place au niveau mondial dans le cadre du protocole des accords de Kyoto.

En effet des arrangements se mettent en place entre les grandes industries: des échanges s'organisent entre ceux qui produisent le plus de gaz à effet de serre et ceux qui en produisent moins.

Nous ne devons pas être absents de cette bourse d'échange dès lors qu'avec les océans, **la forêt est le meilleur moyen de capter du CO2** et de réduire ainsi la destruction de la couche d'ozone et le réchauffement de la planète.

A ce sujet nous nous associons à l'action de l'association Forestour qui a entrepris une vaste campagne sur ce sujet avec l'initiative «Climat-Forêt» qui sera lancée lors de son troisième Forum, le 2 juin à Gréoux-les-Bains dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Ainsi contrairement aux idées reçues, il faut savoir que la France va certainement être obligée de planter et d'accroître ses forêts pour se mettre en conformité avec le protocole des accords de Kyoto.

Ce protocole impose aux États de faire un bilan forêts sur la base de différents critères, et il est de plus en plus probable que celui de la France ne sera pas positif non pas à cause de la Forêt Française qui s'accroît chaque année, mais parce que l'État Français c'est aussi la Guyane, et que la forêt amazonienne vous le savez est en grand danger du fait d'une exploitation anarchique et d'une gestion qui n'avait rien de durable.

Nous avons donc du travail sur la planche et notre **participation à la lutte contre l'effet de serre** est aussi un aspect de la gestion durable.

Pour y arriver la notion nouvelle de certifications de nos bois (PEFC) ne doit pas être considérée comme une contrainte supplémentaire mais comme garante d'une bonne gestion, en harmonie avec les autres forestiers du monde.

Dans cette rubrique environnementale je ne peux oublier de dire un mot sur le point qui nous préoccupe chaque année en priorité: **c'est celui des incendies.**

J'avais eu l'occasion d'exprimer le point de vue du Syndicat sur ce sujet dans le numéro double 45-46 des Nouvelles Syndicales.

Il faut arrêter la course à l'armement et mettre toutes nos énergies dans la prévention et la formation .

Là encore nous aurons l'occasion d'en débattre cet après midi avec le colonel Bardo secrétaire général de l'Entente Interdépartementale.

Une forêt mieux gérée, mieux entretenue est une forêt moins vulnérable.

Jamais personne n'a fait le coût global d'un incendie en y intégrant le **coût environnemental**: émission de CO2 dans l'atmosphère pendant l'incendie, perte de potentiel de captage de carbone des arbres disparus (1 arbre séquestre pendant sa vie -80 ans environ- 1 tonne de carbone).

Il serait urgent **dans l'intérêt général** d'augmenter dans des proportions significatives **les budgets de prévention, d'entretien de nos Forêts et aussi de formation et d'information.**

A ce sujet, une information importante qui mérite que l'on soit très vigilant:

la Fédération Nationale nous a alertés sur un projet de modification de la loi déposé par un parlementaire qui tendrait à mettre à la charge du propriétaire forestier le débroussaillage à 50 mètres d'une maison voisine même si elle ne lui appartient pas !!! Décision qui serait contraire à tout esprit d'équité, complètement injuste et catastrophique pour nos finances.

3^{ème} thème: la fonction sociale

La fonction sociale de la forêt est pour nous un point que nous vivons ou que nous subissons chaque jour.

La fédération a engagé différentes démarches auprès des différents ministères pour faire entendre nos voix: **le respect de la propriété privée, le libre choix pour les forestiers privés d'ouvrir ou non leur territoire**, le droit de pouvoir récupérer ce que certains ont appelé les aménités non-marchandes de la forêt.

D'autre part, il faudra être très attentif aux nouvelles dispositions qui se mettent en place suite à une modification de la loi sur le sport de 1984.

Les Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires sont en train de se mettre en place: Les Espaces Sites et Itinéraires en question sont en quelques sorte de nouveaux PDIPR appliqués non pas à des chemins mais à des territoires et des entités foncières répertoriées comme propices à des activités de pleine nature.

Ces commissions sont mises en place dans notre département par le service des sports du Conseil Général. Soyons vigilants dans chacun de nos massifs. Pour notre part nous avons déjà alerté le CG à ce sujet afin d'être présent dans ces commissions, mais ce n'est pas gagné. Nous pourrions en reparler si vous le souhaitez.

Par ailleurs il faut se mobiliser sur le problème de la fréquentation de nos collines par les motos, quads et autres engins 4x4.

En effet la ministre de l'environnement Madame Nelly Ollin a eu la bonne idée de **renforcer la loi** du 3 janvier 1991 concernant l'interdiction de ces véhicules en forêts mais il y a de fortes pressions et manifestations du lobbies des 4x4 et motos vertes pour revenir bien en retrait des dispositions de la loi.

La fédération a lancé une pétition. Elle est à votre disposition: signez la nombreux.

Ce rapport moral exprime donc les préoccupations qui ont conduit nos actions tout au long de l'année mais il préfigure également ce que nous avons commencé et que nous allons poursuivre en 2006. Mais les événements arrivent vite et nous aurons certainement de nouvelles préoccupations d'ici l'an prochain.

- Rapport d'activité

Comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier, nous avons envisagé de changer de siège social, la coopérative Provence Forêt ayant besoin de place à l'Arbois. C'est chose faite puisque nous avons la confirmation de l'accord du Conseil Régional. Nous avons donc fait le nécessaire auprès de la préfecture: tout est désormais en ordre.

Notre dernière AG avait été l'objet d'une prise de conscience de la réalité des Forestiers des Bouches-du-Rhône. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes attachés à renforcer la communication et à produire 4 numéros des «Nouvelles Syndicales».

Nous avons souhaité y mettre un maximum d'informations.

La réalisation de cette revue génère un travail considérable. Ce ne sont pourtant pas les informations à vous communiquer qui manquent, c'est le temps pour chacun de nous, membres du bureau ou du CA.

Je fais donc appel à nouveau aux bonnes volontés qui se sentiraient des talents de journaliste pour venir prêter main forte, et pourquoi pas constituer un mini comité de rédaction afin d'élaborer une revue encore plus complète si ce n'est plus fréquente.

En septembre nous avons décidé de lancer une campagne de recrutement en diffusant avec une lettre d'accompagnement notre numéro double 45-46.

Bons résultats puisque nous avons désormais 69 adhérents de plus, ce qui porte nos effectifs à 581 membres.

Nous avons également relancé le contact avec l'administration et les élus afin que le Syndicat soit plus fréquemment invité dans les différentes commissions ou réunions dont l'objet est la forêt.

Peu de résultats car il est vrai que bien souvent ces derniers estiment que le CRPF nous représente, ce qui est déontologiquement faux dès lors que ce dernier est un établissement public dont la vocation n'est pas de défendre les intérêts des propriétaires privés, même si bien souvent ses représentants sont amenés à prendre des positions syndicales (par absence de représentation du syndicat).

Peu de réponses par rapport aux 136 lettres envoyées. Seuls quelques élus nous ont fait une réponse polie mais sans plus. Par contre la ville de Martigues nous a consulté pour l'élaboration de son PLU. C'est une première !!!

La vente de panneaux a bien marché, il nous en reste quelques uns: n'hésitez pas à en récupérer aujourd'hui ou à en commander (des imprimés sont à votre disposition).

Un administrateur a proposé lors du dernier CA de modifier le texte de ces panneaux. C'est certainement intéressant de «rafraichir» ce texte: nous allons y travailler.

Lors des grands incendies de cet été, Arnold de Stordeur a été très sollicité par certains de nos adhérents touchés par ces catastrophes. À ce sujet, nous publierons dans le prochain journal la check-list des procédures à faire.

D'autres propriétaires nous ont contactés pour divers problèmes liés au débroussaillage ou à des implications dans des PIDAF, Natura 2000, ZAPEF ou autres.

Outre les réunions de CA et de bureau, nous avons été amenés à participer à différentes réunions organisées par la Fédération Nationale ou l'Union Régionale.

Nous nous attachons à conserver le contact avec les autres syndicats, les associations et autres organismes de la forêt. Nous avons notamment participé à la manifestation «Foresterranée» organisée par l'association Forêt Méditerranéenne.

La politique de massif dont nous avons déjà parlé n'a pas été oubliée. Henri Heckenroth y a beaucoup travaillé. Il expose ci-après son idée sur la question. Beaucoup de matériel cartographique est désormais disponible. Le recoupement avec les différentes actions en cours ou à venir commence à être répertorié. Il va par contre être nécessaire de trouver des correspondants par massif.

D'ores et déjà des administrateurs et des membres du Syndicat sont allés représenter le syndicat dans différentes réunions (JCGiraud. Louis Arlot. Robert Pieulle entre autres ...). Ils pourront vous en parler.

.Exposé d'Henri Heckenroth:

L'Objet

L'idée est simple :

- sur tout le territoire de notre département, des opérations sont en cours (Exemples : Natura 2000 pour la protection de la flore et de la faune, PIDAF pour une meilleure protection contre les incendies, PDIPR pour favoriser mais aussi canaliser la pratique de la randonnée); ceci à l'initiative de nombreux opérateurs: Conseil Régional, Conseil Général, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, Europe, ...

- ces opérations peuvent impacter les propriétés de nos Adhérents de façon plus ou moins directe, et parfois plus ou moins positive.

Le CA, le Bureau comme l'AG du SPFS13 ont décidé de renforcer notre présence aux réunions qui concernent nos massifs forestiers.

L'Objectif

A terme, il s'agit d'être présents à toute réunion des opérations qui nous concernent, sur tous les massifs du département. Mais aujourd'hui, l'objectif est plus modeste:

En 2006-2007: participer à au moins 20 réunions, d'une façon plus construite qu'aujourd'hui, c'est à dire avec un compte-rendu systématique au CA pour décider des actions à mener; et une consolidation régulière au niveau département.

Les Actions en cours

- Clarifier la maille géographique: choix du Massif PIDAF (25 massifs) et de l'Espace Forestier régional (10 espaces regroupant les 25 massifs). Massifs et Espaces s'appuient tous deux sur la cellule de base, la Commune.

- Prendre contact avec ces Communes. Un courrier leur a été envoyé fin 2005, qui n'a connu qu'une réponse explicite limitée (4 réponses, toutes positives).

- Faire appel à de nouveaux Délégués, pour épauler ou parfois relayer les Délégués actuels¹.

- Identifier les Opérations en cours sur les Massifs avec en priorité: PIDAF, Natura 2000, Chemins de randonnée.

- Etablir des contacts officiels avec les Responsables, tant politiques (Chef de file, élus, ...) qu'opérationnels (Techniciens, Secrétariat, ...); c'est le travail actuel du Président et du Coordinateur.

- Recevoir toutes les convocations et s'assurer qu'elles parviennent bien à nos Délégués, qui bien sûr s'efforceront d'y participer eux-mêmes, ou de trouver un suppléant.

- Favoriser le retour des comptes-rendus et les actions syndicales qui en découlent.

- Consolider ces éléments au niveau du département.

Merci à tous nos Adhérents de soutenir les Délégués de Massifs, en leur signalant les réunions dont ils ont connaissance.

Pour toute question sur ce projet : Contacter vos Administrateurs, ou le Coordinateur hheckenroth@wanadoo.fr

¹: Six membres se sont portés volontaires lors de l'A.G. du 01/04/06 !

Ils ont reçu - ou, pour certains, recevront très prochainement - le Kit du Délégué destiné à faciliter leur travail, ainsi qu'une lettre accréditive du Syndicat; ils lisent également le Livre Blanc de la Forêt édité par le Syndicat National comme document d'orientation (réunion du 20/04/6).

Rapport financier

Les comptes du syndicat sont en équilibre avec un léger bénéfice:

-12 213,45 € de dépenses au profit des adhérents:frais de correspondance, d'assurance, d'impression et diffusion du journal, cotisation à la FNPSF et à l'Union Régionale, fabrication des panneaux, informatique, fournitures, ...

-13 760,60 € de produits:cotisation et vente de panneaux pour l'essentiel.

Par ailleurs depuis quelques années le Syndicat abonde un compte sur livret à vocation de soutien éventuel aux propriétaires: action en justice notamment. Son montant est à ce jour de 16 380,97€.

L'après midi

L'ensemble des participants ont eu l'occasion d'échanger avec nos invités et ceux qui nous avaient rejoints apportant l'expérience de différentes collectivités.

Grâce à nos invités nous avons pu longuement faire le point de cette question. M. Bernard Germain nous a rappelé le contexte réglementaire: Plan Simple de Gestion et Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles. Daniel Quilici a insisté sur la nécessité de faire certifier ses bois. Le colonel Bardo apportait son expérience en matière de lutte contre le feu et ses réflexions sur la façon de mettre en œuvre une sylviculture raisonnée où le débroussaillage est une indispensable condition, mais également une gestion de la forêt employant toutes les solutions qui sont aujourd'hui possible: bien sûr tout ce qui concerne le dépressage et la résorption des poudrières, mais également la récolte du bois, peut-être via le bois-énergie, et enfin le sylvopastoralisme.

M. Pannini rappelait le rôle de la coopérative auprès des propriétaires: maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage délégué des opérations forestières, et demain grâce aux changements de statuts évoqués ci-dessus, productrice de plaquettes forestières: une nouvelle ressource pour la commercialisation de nos bois et surtout des bois n'ayant aucune valeur pour la trituration (exemple des bois brûlés).

L'ensemble de ces exposés a suscité de nombreuses questions et témoignages. Nous reproduisons ci-après ceux de M. Pieulle en ce qui concerne le bois énergie et de M. Arlot pour le sylvopastoralisme.

Le développement des opérations sylvopastorales dans les Bouches-du-Rhône :

Dans le passé la mémoire populaire et les historiens nous disent que la colline a toujours été le théâtre d'activités humaines diverses et en particulier un lieu de pâturage pour les moutons et les bovins (*bestes lanudes, bestes bouvines*).

De nos jours, les contraintes climatiques méditerranéennes (sécheresses estivales, inondations fréquentes d'automne) incitent les éleveurs de toros, qui ne peuvent parfois pas assurer à leur bétail la nourriture indispensable, à pâturer les collines du Pays d'Arles en automne et au printemps, tandis que les moutons n'ont à leur disposition qu'une quantité d'herbe limitée depuis la sortie des prés (15 février) jusqu'au départ en transhumance (15 juin). A cela s'ajoute une augmentation de la demande en produit caprins (fromage et viande) et l'émergence d'activités plus ludiques (chevaux, ânes, lamas éventuellement).

Au cours des années 70, le développement des feux de forêt et l'expression des besoins des éleveurs ont conduit à l'idée de reconquérir le pâturage dans la colline boisée, de la fin de l'hiver au début de l'été.

Des initiatives individuelles, initiées dès la fin des années 70, ont été relayées et coordonnées par le CERPAM (Centre d'Etudes et de Recherche sur les Pâturages Alpes Méditerranée), d'abord sur le massif des Alpilles, puis dans tout le département et dans tous les départements méditerranéens.

Dans le même temps, les collectivités territoriales (Conseil Général, Conseil Régional) et l'État participaient au financement d'infrastructures légères (clôtures, alimentation en eau) tandis que les lois du 3 janvier 1972, 31 décembre 1985 et 23 janvier 1990 voyaient leur application rendue possible dans les communes boisées des B-du-Rh par l'arrêté interministériel du 23 février 1991. Ces textes permettent de déroger au statut du fermage, tout en assurant la maîtrise du sol par l'éleveur pendant une durée d'au moins 5 ans.

Actuellement, la superficie exploitée en colline est supérieure à celle des cossouls de Crau ou à celle des parcours humides:

- dans les B-du-Rh, pour les ovins, en 1985 19 éleveurs faisaient pâturer sur 24 sites d'une superficie de 4000 ha, tandis qu'en 2003 il y avait 84 sites pour 81 éleveurs sur une superficie de 13 400 ha, soit en gros une multiplication par un facteur 3 en 8 ans.

- pour les bovins, une dizaine de manadiers y ont trouvé des surfaces aptes au bon déroulement de la mise bas de leur vaches camarguaises ou espagnoles (sur 840 ha, il y a dix éleveurs).

- des élevages caprins se sont installés sur des sites sylvopastoraux en développant la chèvre du Rove, emblématique de la Provence (1300 ha pour 7 éleveurs).

- il faut aussi mentionner 4 éleveurs d'ânes sur 100 ha.

La reconquête s'est effectuée sur des terrains communaux, des terrains appartenant à d'autres collectivités et des terrains privés.

Pendant plusieurs années, le CERPAM a établi des références technico-économiques en vraie grandeur sur les modalités d'utilisation de ces différents milieux.

Ces réalisations s'inscrivent dans les PIDAF et voient le jour avec l'appui des gestionnaires forestiers privés (CRPF, Syndicats des Propriétaires Forestiers) et publics (ONF).

Différents outils législatifs ou administratifs contribuent à la mise en place de cette politique:

- **Les conventions pluriannuelles de pâturage et les prêts à usage**, qui permettent d'assurer une certaine maîtrise foncière à l'éleveur.

- **l'aide aux équipements pastoraux** (clôtures, points d'eau, bâtiments d'élevage, réhabilitation de friches, etc.) peuvent être financés sur terrain privé par le FGER du Conseil Général ou sur terrain public par l'Europe ou le Conseil Régional.

- **les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)** permettant la contractualisation d'engagement de pâturage. Pour les propriétaires forestiers, le pastoralisme présente de nombreux avantages. Les deux principaux sont d'une part de pouvoir fournir dans de bonnes conditions économiques une ressource importante aux éleveurs au moment où ils sont à la recherche de nourriture, d'autre part de participer à la protection contre les incendies. Il faut aussi mentionner l'intérêt que représente une présence humaine dans la forêt, l'amélioration de la gestion de la chasse au petit gibier, l'incitation à pratiquer divers aménagements (accès, points d'eau, broyages complémentaires, etc.). Toutefois, il faut rester modeste. En matière de protection contre les incendies, le sylvopastoralisme est loin de représenter à lui seul un moyen efficace, même si la forte diminution de la biomasse réduit l'aliment de l'incendie. Il faut le voir associé aux nombreuses autres actions de défenses mises en place par les PIDAF (coupures, broyages, cultures, etc.). Il faut aussi que les pompiers soient associés à ces aménagements et en particulier que la gestion des points d'eau se fasse en collaboration avec eux. Tout ceci étant, il est tout de même très satisfaisant qu'un retour à des pratiques anciennes nous ouvre peut-être une voie d'avenir.

Louis Arlot, vice-président du CERPAM

Témoignage: un espoir pour la forêt

Il est possible d'aménager la forêt de manière préventive contre les incendies à moindre frais, voire en assurant un revenu pour le propriétaire. A ce jour, une économie substantielle peut être réalisée en brûlant dans une chaudière la totalité de la biomasse forestière. A titre d'exemple, lorsque l'on réalise un abattage de pins âgés d'une quarantaine d'années, le nombre de m³ de plaquettes produites par les branchages est égal au nombre de stères de gros bois.

De nombreux entrepreneurs ont des broyeurs capables de produire des plaquettes avec des branches et des petits troncs d'arbres. On peut trouver sur le marché européen des broyeurs plus puissants pour le gros bois.

Des chaudières automatiques qui brûlent des plaquettes existent depuis plus de vingt ans. Leur puissance va de 50.000 à 3 millions de kilocalories. Ceci permet de chauffer aussi bien une maison individuelle qu'un groupe d'immeubles. Aujourd'hui, une chaudière de 50.000 kcal âgée de 17 ans capable de brûler des plaquettes de bois fonctionne avec du grignon d'olives au Moulin à huile de Velaux. Dans le Vaucluse, une chaudière qui peut brûler 5 m³ à l'heure fonctionne depuis plus de 20 ans. D'importantes sommes d'argent sont dépensées tant par les propriétaires privés que par les collectivités, pour essayer d'aménager préventivement leurs forêts. Très souvent ces aménagements sont peu efficaces lors d'un incendie.

Une utilisation des produits forestiers comme source d'énergie permettrait:

- d'aménager la totalité de la forêt
- d'économiser l'énergie fossile
- de ne pas augmenter l'effet de serre
- de faire des économies dans la lutte contre les incendies
- de conserver de façon durable les zones boisées en bon état (effet positif sur la faune).

Une volonté politique peut, sans augmentation des dépenses prévues pour la sauvegarde de la forêt, contribuer à développer une activité de plaquettes de bois pour le chauffage au sein de la filière bois.

Robert Pieulle

POUR INFORMATION :

*Broyat de pin: pouvoir calorifique à 20% d'humidité: 2500 kcal

*4 kg de broyat équivalent à environ 1 litre de fuel domestique

*A partir de branches coupées, 2 personnes peuvent récolter de 25 à 30 m³ de broyat par jour, soit l'équivalent de 1500 à 1700 litres de fuel.

Dernière minute

Nous revenons de l'assemblée générale de notre Fédération nationale. Nous avons eu droit à la visite du Ministre et nous ne pouvons résister à vous en dire quelques mots.

Comme d'habitude le ministre a fait de belles promesses tout en précisant que la période de restriction budgétaire ne permettrait pas de faire des prouesses !!!

Au delà des aspects statutaires dont les résultats n'ont pas bouleversé le fonctionnement de notre fédération, l'accent a été mis sur les problèmes liés aux changements climatiques et à la lutte contre l'effet de serre. Deux événements qui risquent de fortement marquer notre siècle tout neuf, et pour lesquels la forêt et les forestiers vont avoir un rôle déterminant.

Le président a dressé un bilan exhaustif des différentes actions menées pendant cette année et notamment à propos des différents projets de lois et décrets d'applications parus dans l'année ou à venir.

Du nouveau dans le personnel de la fédération: certains de nos interlocuteurs habituels ont quitté la maison. C'est le cas d'Hélène Hengel juriste de la fédération depuis de longues années. Elle est remplacée par Nicolas Rondeau qui l'assistait déjà depuis trois ans.

Céline de Bohan était moins connue des membres du syndicat. Elle était plus particulièrement en contact avec les présidents départementaux et s'occupait de toute la communication. On lui doit entre autres le site Forêt Privée. Elle est remplacée par Christelle Moussu.

A CONSERVER SOIGNEUSEMENT

Rappel des formalités à accomplir si vous êtes victime d'un incendie.

- 1) **Déposez plainte contre X** et déclarez clairement votre intention de poursuivre devant la justice le ou les auteur(s) présumé(s) de l'incendie dont vous avez subi les dommages.
Ceci peut se faire soit en vous rendant à la Gendarmerie compétente et en faisant enregistrer votre déclaration, soit en envoyant au Procureur de la République une lettre recommandée avec A.R. du modèle n° 1 ci-dessous.
- 2) **Envoyez une déclaration de sinistre à GROUPAMA** comme proposé dans le modèle n° 2 et joignez-y copie de votre dépôt de plainte (v. 1 ci-dessus)

Notre Secrétariat (04 42 51 19 44) est à votre disposition si vous désirez de plus amples informations. Prière de lui envoyer copie de vos démarches (687 Chemin de la Plaine, 13590 Meyreuil).

Modèle de lettre n° 1

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de.....

Objet : Incendie du à
dans la (les) Commune(s) de ...

Monsieur le Procureur de la République,

Je me permets de vous informer que les bois et garrigues situés sur les parcelles cadastrées sous les numéros m'appartenant dans la (les) Commune(s) de ont brûlé lors de l'incendie du

Je vous saurais gré de bien vouloir noter que je dépose plainte contre X, et que je me constitue partie civile contre l'auteur des dommages que j'ai subis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature

Modèle de lettre n°2

GROUPAMA ALPES –PROVENCE
ZAC de PICHYAURY
13856 AIX-EN-PROVENCE

Réf. : SYND. PROP. FOREST.

Contrat 03006475 w

Objet ; Sinistre par incendie du
dans la Commune(s) de

Messieurs,

Je vous informe que, lors de l'incendie du dans la (les) commune(s) de, les bois et garrigues situés sur les parcelles m'appartenant, cadastrées sous les n°, ont été brûlées sur une superficie totale d'environ ha. Vous trouverez ci-joint copie de mon dépôt de plainte. (*soit à la Gendarmerie, soit auprès du Procureur de la République*)

Le coût de la restauration des bois pourrait atteindre un montant d'environ€.

Si les auteurs de l'incendie sont identifiés et si M. le Procureur de la République donne suite à ma plainte, je vous ferai parvenir sans délai copie de «l'avis à victime» que je recevrai et vous chargerai de réclamer devant toute juridiction réparation pécuniaire des dommages que j'ai subis, en application de l'Art. 8 du contrat en référence. Je vous communiquerai alors le nom de l'avocat que je désirerais charger de cette affaire.

Je vous prie d'agréer,

Signature